

L'INSUFFISANCE DU TARIF D'AIDE JURIDIQUE ET
LA PRÉSENTATION D'UNE REQUÊTE DE TYPE
ROWBOTHAM

CONSIDÉRATIONS PRATIQUES ET
STRATÉGIQUES

INTRODUCTION

Merci

Pourquoi moi?

Questions au fur et à mesure SVP.

POURQUOI PRÉSENTER CE GENRE DE REQUÊTE DANS LE CONTEXTE ACTUEL?

Pour respecter la **primauté du droit**.

Pour **bien représenter** nos clients.

L'histoire récente démontre que cela peut fonctionner : la genèse du chapitre III de la *Loi sur l'aide juridique*.

LE FONDEMENT DE LA REQUÊTE DE TYPE *ROWBOTHAM*.

Obtenir une **suspension de l'instance** pour forcer l'État à agir positivement (la requête *Fisher* est caduque depuis 2003).

La procédure émane de 24(1) de la Charte et vise à empêcher une situation où **l'équité procédurale sera compromise**.

Le dossier doit être « **complexe** ». Par exemple, voir le [Rapport Corte](#), p. 22 et l'article [752](#) du C.cr..

Tous les avocats ont une forte présomption de compétence.

LE PROBLÈME PRINCIPAL : LE CRITÈRE DE « L'ÉPUISEMENT DE TOUTES LES POSSIBILITÉS ».

Il faut être **diligent** et raisonnable en demandant à la Commission un budget de préparation (voir pièce R-3 à la procédure).

Règlement sur les honoraires relatifs à certains services juridiques rendus à des organismes du gouvernement, RLRQ c C-65.1, r 7.3, art [4](#).

Code de déontologie des avocats, RLRQ c B-1, r 3.1, art [102](#).

S'adresser à _____ ?

Ce qui se passe **en pratique**

La Commission refuse.

Le justiciable **doit** aller voir ailleurs.

La question qui tue : y a-t-il quelqu'un au Québec qui va accepter de faire le dossier au Tarif prévu?

Les avocats de pratique privée (**R-4 : en liasse, affidavits des avocats**)

Les avocats permanents de l'aide juridique

La solution au problème : faisons évoluer le droit

Respect du principe d'utilisation adéquate des ressources de la Cour

Respect du droit de choisir son avocat

« L'attribution du pouvoir de réparation fondé sur le paragraphe 24(1) de la Charte vise à favoriser **une solution efficace, convenable et juste afin d'éviter les frais, délais et inconvénients** » (R.C., par. [177 in fine](#)).

L'AUTRE PROBLÈME : L'APPLICATION DU TARIF DU CHAPITRE III DE LA LOI DANS LE CAS OÙ LA SUSPENSION DES PROCÉDURES EST ORDONNÉE.

La *Loi sur l'aide juridique* prévoit spécifiquement les honoraires (Loi sur l'aide juridique juridiques, RLRQ c A-14, art [83.1](#)).

La structure tarifaire du Chapitre III.

La solution :

« Lorsqu'il n'y a pas entente entre le gouvernement et le prévenu dans le délai imparti, les parties reviennent devant le tribunal qui doit, compte tenu de l'état des négociations, décider si l'offre du gouvernement satisfait à son obligation constitutionnelle. Au cas contraire, il y a maintien de la suspension de l'instance » (*R.C.*, par. [177](#)).

Exemple : S.B. c. R., [2019 QCCQ 3491](#).

DES ÉLÉMENTS DE PROCÉDURE À CONNAÎTRE

Demander un juge **gestionnaire** (*R. c. Fortin*, 2003 CanLII 27310 (QC CS), par. [68](#)). Ne **PAS** fixer le procès!

Aucun droit d'appel interlocutoire (contrairement au PGQ qui est prévu à [676.1](#) C.cr.).

En cas de rejet, il faut se **retirer du dossier**.

LA PRÉSENTATION DU MODÈLE DE LA REQUÊTE DE TYPE ROWBOTHAM

Pourquoi une requête aussi **exhaustive**?

Juste besoin de l'arrêt **R.C.**.

Le résumé avant de passer au modèle suggéré :

La personne doit être **indigente**, qu'elle soit admissible ou non à l'aide juridique.

En pratique : obligation de fournir des documents, même si admissible à l'AJ (rare pour le dernier cas de figure).

Le cas échéant, le PGQ envoie une demande par courriel.

Le dossier doit être **complexe**.

En pratique, on se sert des critères suivants (R.C., par. [175](#)) :

- a) la gravité des intérêts en jeu,
- b) la durée et la complexité de l'instance et sa capacité de pouvoir participer seul et efficacement à l'audition.
- c) sa capacité de pouvoir participer seul et efficacement à l'audition.

En pratique, il est utile de faire entendre son client (je crois...).

Satisfaire au critère de l' « épuisement de toutes les possibilités ».

----- *Voir l'autre document* -----